

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

Séance du quinze avril deux mille dix-neuf

N° 2019.02

Président M. Louis MONIN-PICARD

Nombre de membres

Membres présents à la Séance : DURAZ Eric, PEGOUD Henri, HUBERT René, CHABOUD Renée, GUIGNIER Frédéric, PILLAUD-TIRARD Jean-François, MONIN-PICARD Louis, THOMET Jean, REVEL Daniel, GROS Gilbert, BAVUZ Michel, ARGOUD Yves, REGALLET Paul, CAGNIN Georges, PERROT-MINNOT Pascal, GUIGUE Gilbert, PERROUSE Bernard, BERTHOLLIER Christian, SOARES Sabrina, CRUVIEUX Jérôme, BOVAGNET-PASCAL Roger, VITTOZ Philippe, RABATEL Didier avec pouvoir à PEGOUD Henri, TRILLAT Bernard avec pouvoir à HUBERT René, REYNAUD Michel avec pouvoir à THOMET Jean, PAGNIEZ Jean avec pouvoir à BERTHOLLIER Christian

En exercice 38

Présents 22

Votants 26

Contre 0

Abstention 0

Secrétaire de Séance : M. GUIGNIER Frédéric

Date d'affichage

30 AVR. 2019

OBJET :

**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

**MODIFICATION ET
APPROBATION DU
PROJET DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT
DE SAINT MAURICE
DE ROTHERENS
AVANT ENQUÊTE
PUBLIQUE**

M. le Président rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 17 décembre 2015 approuvant le projet de zonage d'assainissement du SIEGA, faisant suite à la révision du schéma directeur. Il précise que ce document n'a pas encore été soumis à enquête publique.

M. le Président expose à l'Assemblée la nécessité d'apporter des modifications au zonage d'assainissement de la commune de Saint Maurice de Rotherens pour une mise en cohérence avec le zonage du PLU. Il précise à l'Assemblée que cette mise à jour a été transmise le 30 janvier 2019 pour avis à l'Atelier BDa en charge de la révision du PLU communal. Aucune observation n'a été enregistrée à cette date. Le zonage est ensuite présenté à l'Assemblée.

Par ailleurs, M. le Président expose à l'Assemblée la décision n°2017-ARA-DUPP-00585 en date du 12 janvier 2018 de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) qui exonère le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint Maurice de Rotherens d'une évaluation environnementale.

Enfin, M. le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver les modifications apportées au projet, qui pourra ensuite faire l'objet d'une enquête publique menée parallèlement à l'enquête publique relative au PLU.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de M. le Président,

A l'unanimité, valide les modifications à apporter au zonage d'assainissement du SIEGA pour la commune de Saint Maurice de Rotherens ;

Approuve le nouveau projet de zonage d'assainissement de Saint Maurice de Rotherens, tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 24 avril 2019

Le Président,



L. MONIN-PICARD

